

2015 DOSSIER D'ACCUEIL

Cher(e) camarade,

Dans ce dossier d'accueil, tu trouveras des éléments de réponse aux questions que tu peux te poser au moment de changer de statut social.

Les évolutions démographiques importantes (25 millions d'actifs - 14 millions de retraités) ont eu des répercussions directes sur les évolutions du syndicalisme, qui a su s'adapter pour continuer d'être la seule structure organisée collectivement pour la défense de tous ceux qui ne vivent, ou qui n'ont toujours vécu, que du seul fruit de leur travail.

Les évolutions démographiques importantes ont eu également des répercussions directes sur l'évolution des mentalités de ceux qui partent en retraite et qui considèrent comme dangereux de rester isolés pour défendre leurs intérêts matériels et moraux.

Ainsi, au 1er janvier 2015, le Comité de Liaison des Retraités (CLR - Solidaires Finances Publiques) compte près de 2 000 adhérents.

Au cours de l'année 2015, ce sont plus de 1200 des adhérents de Solidaires Finances Publiques qui sont susceptibles de faire valoir leur droit à la retraite.

Bonne lecture.

Amitiés syndicales.

futur(e) **r**etraité(e) :

de l'intérêt
de rester
syndiqué

**Pour un syndicalisme actif,
le Comité de Liaison des Retraités**



Ce n'est pas parce que l'on est à la retraite que les problèmes s'arrêtent

Cher(e) camarade,

La retraite.

Attendue ou redoutée, mais toujours méritée, elle marque un tournant important dans la vie de chacun(e).

Changement dans le statut social, les obligations, dans les habitudes, dans les relations sociales, dans le rythme de vie, dans le niveau de rémunération.

Quelquefois, elle est synonyme de l'envie de vouloir totalement couper avec le milieu professionnel qui a été marqué par des dégradations fortes ces dernières années. Toutefois, il reste une constante, le besoin encore et toujours de défendre ses intérêts matériels et moraux.

Non, la cessation d'activité ne signifie pas l'arrêt des problèmes : niveau de pouvoir d'achat, remboursement des soins médicaux, santé, mais aussi plus largement difficultés qui découlent de choix politiques qui sont faits et qui ont des répercussions pour nous, nos enfants et petits-enfants. Si le nombre des retraités est important et représente une composante essentielle de la société d'aujourd'hui, beaucoup de retraités eux-mêmes n'ont pas tous pris conscience de leur force, de leur capacité à avoir un rôle essentiel à jouer dans les évolutions possibles et nécessaires qu'il faudrait impulser dans la société. Le combat collectif reste une des seules armes que nous ayons pour nous faire entendre, pour avoir capacité à riposter.

Oui, tout cela mérite que l'on reste syndiqué pour être défendu à tous les niveaux institutionnels dans lesquels sont abordés les problèmes des retraités. Rester syndiqué c'est aussi être informé autrement que par les médias, télévisions, journaux qui, très majoritairement, traitent tous les sujets dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler la pensée unique et qui confine très souvent au matraquage.

Tu as toujours eu conscience de l'intérêt d'être adhérent à Solidaires Finances Publiques.

Ton syndicat a conscience de l'importance qu'il y a de prendre en charge les retraités dont le nombre continue d'être de plus en plus important. Le choix politique qui a toujours été fait dans notre organisation syndicale est celui qui consiste à garder un lien inter générationnel entre les actifs et les retraités, dans la mesure où les retraités restent membres de la section locale des actifs de l'Union. Ainsi, de plus en plus de camarades retraités gardent-ils des fonctions au sein de leur section et les responsables des actifs sont de plus en plus incités à faire appel à eux. Toutefois, notre organisation syndicale, en créant le Comité de Liaison des Retraités au niveau national, a également mis en place une structure qui permette de mettre du lien entre les retraités, de les informer régulièrement, de les réunir par le biais de correspondants départementaux ou par l'Assemblée Générale annuelle du CLR.

Fidèle à tes valeurs, conscient des enjeux, le maintien de ton adhésion à SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES et au Comité de Liaison des Retraités sera la marque de cette volonté, qui nous est commune, de continuer à ne pas laisser à d'autres la prise en charge de notre vie, de notre avenir.

Et surtout, n'oublie pas que "Les trois grandes époques de l'humanité sont l'âge de la pierre, l'âge du bronze et l'âge de la retraite" (Jean Charles- La foire aux cancrès).

Bonne retraite.

Le Président,
H. HERRERA

COMITÉ DE LIAISON DES RETRAITÉS

Boîte 29, 80 Rue de Montreuil 75011 PARIS - Tel : 01.44.64.64.44 - Fax : 01.43.48.96.16
E-mail : clr@solidairesfinancespubliques.fr www.solidairesfinancespubliques.fr/clr/

Comment préparer son départ en retraite

Quand déposer le dossier de demande de départ en retraite ?

Un dossier de demande de mise à la retraite doit être déposé 6 mois avant la date d'effet. Cette demande est théoriquement irrévocable, selon les textes en vigueur. Si pour une raison imprévue et impérieuse vous étiez amené à repousser votre date de mise à la retraite, il est impératif d'agir très rapidement avant que le dossier ne soit traité par le service des retraites de Nantes.



Quel moment le plus propice pour tirer le meilleur parti des textes ?

La loi Fillon a mis en place un système de décote et de surcote, au taux de 5 % annuels calculées par trimestres. Le calcul se fait sur la base de trimestres échus de 90 jours. Il ne faut pas hésiter à utiliser le simulateur de calcul de pension que vous trouverez sur Ulysse ou, depuis chez vous, sur le site de la Fonction Publique (pensions.bercy.gouv.fr) pour apprécier l'intérêt que vous auriez à rester un peu plus en activité pour obtenir un meilleur taux de remplacement.

NB. Le temps partiel influe sur le montant de la pension, mais il est sans incidence sur la durée d'assurance et le calcul de la décote/surcote.

Comment, combien et quand ?

Au dossier de demande de mise à la retraite il peut être nécessaire de joindre un certain nombre de documents en fonction des situations personnelles. Les imprimés et la liste des documents demandés sont téléchargeables sur Ulysse (le chemin : Ulysse, annuaires, directions à compétence nationale, direction des résidents à l'étranger et des services généraux (DRESG), les missions, portail mission retraite, gestion des retraites, imprimés, formulaire de demande d'admission à la retraite, imprimé EPR11).

Pension, IMT et NBI

La retraite se compose de la pension issue de l'indice détenu durant 6 mois avant le départ en retraite et de deux pensions complémentaires qui, sans être mirifiques, apportent un petit complément, surtout pour les pensions les plus modestes. Il s'agit de pensions issues de l'IMT et, pour certains agents, de la NBI.

Régime additionnel de la fonction publique (RAFP)

Depuis le 1er janvier 2005, suite à la loi Fillon, il a été créé le Régime Additionnel de la Fonction Publique (RAFP). Il s'agit d'un fonds de pension dont la cotisation mensuelle est acquittée à part égale par le fonctionnaire et son employeur public (Etat, Territoriale ou Hospitalière).

La valeur annuelle d'achat des points (déterminée par le Conseil d'Administration de l'ERAFP) est connue au moment de l'acquisition, mais la valeur de service des points est fixée chaque année et elle est applicable aux nouveaux retraités. La rente ne peut pas être garantie, notamment pour les agents partant à la retraite dans plusieurs années, puisque la valeur du point de service au moment du départ ne suit pas l'inflation (valeur 2005 : 0.04 €, valeur 2014 : 0.04465 €) pour le calcul d'une nouvelle pension.

Pour obtenir le versement d'une rente, il faut avoir acquis plus de 5125 points, qui ouvrent droit à **une rente brute d'environ 228,83 € annuels**.

En dessous de ce nombre de points, le retraité(e) perçoit un capital qui correspond, de fait, approximativement aux cotisations versées par l'agent et l'employeur public. Une estimation de ce capital peut être obtenue sur le site du RAFP.

Depuis le 1/01/2011, cette prestation RAFP, versée en capital, peut être soumise, sur demande expresse et irrévocable du bénéficiaire, à un prélèvement au taux de 7,5 % (assis sur le montant du capital diminué d'un abattement de 10 %), au lieu de l'IR au taux progressif, conformément à l'article 163 bis du CGI.

Cf. aussi BOI-RSA.PENS-30-10-20-20121211 publié le 11/12/2012.

IMPORTANT

Le montant de la pension n'est connu officiellement qu'avec la délivrance du titre de pension qui n'intervient que quelques semaines avant la cessation d'activité.. C'est à ce moment là qu'il faut être vigilant pour déposer une réclamation, si une erreur apparaît dans les diverses pensions. Vous disposez d'un an pour demander la rectification d'une erreur de droit ou à caractère juridique ou pour l'attribution de nouveaux avantages, et, si la demande est rejetée, vous pouvez faire valoir vos droits devant la justice administrative dans un délai de deux mois.

Le simulateur de la Fonction Publique du calcul de la pension donne un résultat en brut.

Pour connaître le montant net de la pension, il faut retrancher, soit 7,4 % (CSG + CRDS + CASA), soit, à partir du 01/01/2015, 4,3% pour ceux dont les revenus de l'avant-dernière année : d'une part, excèdent 10 633 € pour la première part du quotient familial, majorée de 2 839 € pour chaque demi-part supplémentaire, et d'autre part, sont inférieurs à 13 900 € pour la première part de quotient familial, majorée de 3 711 € pour chaque demi-part supplémentaire, ainsi que le montant de la cotisation mutuelle pour les adhérents MGEFI.

Etre adhérent du Comité de Liaison des Retraités c'est ...

Au niveau des structures syndicales

- Rester adhérent de la section de Solidaires Finances Publiques des camarades actifs du département de ta résidence.
- Faire partie des 2 000 camarades retraités actuellement membres du CLR. Compte tenu des nombreux départs à la retraite, ce chiffre va encore progresser.
- Etre membre de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique qui, avec ses 60 000 adhérents, est représentative, institutionnellement, dans toutes les instances tant locales que nationales dans lesquelles se discutent tous les problèmes liés à la situation des retraités et plus largement à tous ceux liés à l'âge.
- Appartenir, par le biais de Solidaires Finances Publiques au niveau national, à l'Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités Solidaires (UNIRS) structure récente qui regroupe les retraités de syndicats membres de l'Union Syndicale Solidaires.
- Assister, quand elles existent, aux réunions organisées par le correspondant départemental du CLR, aux AG de la section de Solidaires Finances Publiques du département, à celle du CLR à Paris (cette année le Jeudi 2 avril 2015), et également à celle de la section FGR de votre département.

Au niveau des services qui vous sont rendus

- Bénéficier des oeuvres sociales de Solidaires Finances Publiques (prêts ou secours).
- Continuer d'être membre de la SEA, mais uniquement pour ceux qui en étaient déjà membres pendant leur activité.
- Joindre, pour tout renseignement, au niveau national :
 - les camarades du Bureau du CLR présents chaque mardi au siège du syndicat (tel 01.44.64.64.44),
 - le camarade du BN, Jérôme CACHART, plus spécialement chargé du dossier retraite.
- Contacter, au niveau local, le correspondant départemental du CLR (voir liste en page 12).

Au niveau de l'information

Recevoir chez soi

- L'UNITE.
- Le Bulletin du CLR.
- Le Courrier du retraité de la FGR-FP.
- Les infos locales par les sections des actifs.
- Les infos des sections départementales de la FGR-FP et des correspondants départementaux du CLR.

Par le site du CLR

La consultation du site du CLR : www.solidairesfinancespubliques.fr/clr/ (code d'accès figurant sur votre carte d'adhérent). Par ce site, vous accéderez également, et directement, aux sites de la FGR et de l'UNIRS.

Pour les informations dématérialisées, nous faire parvenir votre adresse "courriel" à :

clr@solidairesfinancespubliques.fr

Composition du nouveau bureau du CLR 2014 - 2015

Président du Comité de Liaison des Retraités :
Henri HERRERA

Trésorière	Clo Peretti
Trésoriers adjoints	Gisèle Frey Jacques Selves
Superviseurs des comptes	Monique Clairet Francis Salvan
Secrétariat	Marie-Thérèse Noui
Membres du Bureau	Marie-Christine Aubert René Baumes Jocelyne Boivin Philippe Bouffartigue Michèle Brugneaux Gérard Cammas Raymonde Cléran M. Françoise Grialou Jean-Louis Marchand Denis Pallant Alain Renaud Philippe Tijou Marc Veyrat



Retrouver les représentants départementaux de la FGR

Au Bureau national de Solidaires Finances Publiques

Chargé de l'ensemble des problèmes liés au dossier des retraites — **Jérôme CACHART**
Tél. : 01.76.53.70.30

Chargée de l'ensemble du dossier Action Sociale — **Benoîte MAHIEU**
Tél. : 01.44.64.64.20

Permanence : tous les mardis au 01.44.64.64.44

Nous écrire : Comité de liaison des retraités de Solidaires Finances Publiques
Boîte 29 - 80 rue de Montreuil - 75011 Paris
Mel : clr@solidairesfinancespubliques.fr - www.solidairesfinancespubliques.fr/cldr/

La Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique

La FGR-FP, c'est quoi ?

Créée le 20 juin 1936 de la volonté de syndicalistes enseignants pour défendre les intérêts des retraités, notamment en matière de revalorisation des pensions, la FGR-FP regroupe principalement des syndicats de tous les métiers de l'éducation nationale (enseignants et administratifs), mais également des syndicats d'autres ministères, (agriculture, intérieur, finances) ainsi que des associations d'ingénieurs, d'assistants du service social, et enfin des adhérents directs qui sont rattachés aux structures locales. Elle a vocation à recruter dans les trois Fonctions Publiques (Etat, hospitalière, territoriale).

Le nombre total des adhérents est de 60 000 (48 000 qui dépendent de structures syndicales et le reste en adhésion géographique directe).

A l'initiative de la FGR-FP, un Pôle de retraités a été constitué sous forme associative. Il regroupe des structures représentatives des intérêts des retraités de la poste et de France-télécom, des officiers marins, des personnels de la gendarmerie, de la police, et représente en tout 260 000 adhérents.

UN FONCTIONNEMENT DEMOCRATIQUE

Au niveau du fonctionnement, la FGR-FP tient un congrès tous les 2 ans. Entre les congrès, trois commissions exécutives nationales par an sont réunies. La Commission exécutive nationale (C.E.N.) est composée de 16 délégués nationaux élus par le congrès, 22 délégués régionaux, 4 délégués des syndicats les plus importants (SNUIPP, SNES, SE, Solidaires Finances Publiques). (1)

Par ailleurs, à l'issue du congrès, quatre groupes de travail assurent le suivi des motions revendicatives qui ont été votées au congrès et qui portent :

- sur la fonction publique
- sur la protection sociale
- sur la fiscalité
- sur la place du retraité dans la société.

Ils se réunissent au moins deux fois par an entre 2 congrès.

Au niveau local il existe des commissions régionales qui se réunissent au moins une fois par an et, au niveau départemental, outre l'AG annuelle, les commissions exécutives départementales se réunissent 3 à 4 fois par an.

UNE REPRESENTATIVITE INSTITUTIONNELLE

Au niveau national la FGR-FP dispose de 2 sièges au Comité National des Retraités et personnes âgées (CNRPA). Ce comité est saisi de tous les problèmes se rapportant aux retraités.

Des représentants de la FGR-FP siègent au conseil d'administration de la caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés et au conseil supérieur du travail social.

Au niveau départemental, la FGR-FP a des sièges dans les comités départementaux, les Comités départementaux des retraités et personnes âgées (CODERPA). Ces organismes, placés sous la présidence du Conseil Général, ont un rôle important, en particulier pour les maisons de retraite, et tout ce qui concerne les personnes âgées.

Ces comités départementaux ont des activités plus ou moins importantes et ce en fonction de la volonté des présidents des Conseils Généraux.

**Le dernier congrès de la FGR-FP s'est tenu à POITIERS en juin 2014.
Les 400 délégués ont élu Christian SALINGUE secrétaire général de la FGR-FP
Le prochain congrès se tiendra à CAEN en juin 2016**

(1) Pour le CLR sont membres de la Commission Exécutive Nationale de la FGR-FP : Michel SOUFFLET, au titre de Solidaires Finances Publiques, qui a un siège de droit (le CLR ayant plus de 2 000 adhérents) et Christian STEENHOUDT qui a été élu au cours du dernier congrès.

RETRAITÉ(E) ET SYNDIQUÉ(E) !

L'Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités Solidaires (UNIRS)

Notre syndicat, Solidaires Finances publiques, est membre de l'Union syndicale Solidaires, il en est même un des membres fondateurs par le SNUI qui faisait partie des dix organisations syndicales à l'origine de ce qui devait devenir le Groupe des Dix, aujourd'hui désigné « Solidaires ». Notre syndicat s'efforce de regrouper, et de syndiquer le plus grand nombre d'agents des Finances publiques, à partir de nos valeurs et de nos pratiques.

Il s'efforce, parallèlement, de fidéliser ces adhésions syndicales en invitant les personnes qui partent en retraite à rester syndiquées. Aujourd'hui, nous sommes plus de 2 000 personnes retraitées de la DGFiP à être toujours syndiquées à Solidaires Finances publiques. Cet engagement est important, car le fait de ne plus être en activité ne nous met pas à l'écart des revendications. Certes, nous n'avons plus de revendications portant sur les conditions de travail, sur l'organisation des services, sur les relations hiérarchiques. Mais nous avons, et nous partageons, les revendications communes à toutes les personnes retraitées.

L'UNIRS pour agir ensemble pour les revendications communes aux personnes retraitées

En retraite, nous continuons d'avoir des revendications de pouvoir d'achat. Il s'agit alors du niveau des retraites et des pensions, du taux de remplacement quand nous partons en retraite, de leur adaptation ensuite à l'évolution du coût de la vie, et particulièrement pour des budgets de personnes retraitées ayant plus souvent recours aux professionnels de santé. Nos revendications, ce sont aussi celles liées à la construction d'une société solidaire (protection sociale, fiscalité juste et budgets publics redistributifs, services publics élargis et renforcés, etc). Et, pour nos enfants et pour nos petits-enfants, nous voulons aussi une société du bien vivre ensemble et du plein emploi où la masse salariale soit suffisante pour financer une Sécurité sociale de haut niveau. C'est pour essayer de faire se rencontrer et agir ensemble les collectifs militants des personnes retraitées membres des fédérations et des syndicats membres de Solidaires qu'a été mise en place, en 2007, l'UNIRS.

Une activité de réflexion et de mobilisation

Au cours des dernières années, les camarades engagés dans l'UNIRS ont notamment travaillé sur la question de l'aide à l'autonomie (appelée, mal à propos, dépendance). Un dossier de plus de 80 pages a été élaboré qui a été ensuite débattu dans l'ensemble de l'Union syndicale Solidaires, porté à la connaissance des pouvoirs publics, et soumis aux autres organisations syndicales de retraités.

Nous travaillons sur l'aboutissement d'un dossier revendicatif général aux retraités de Solidaires à partir du constat que les personnes retraitées sont certes placées « hors les murs de l'entreprise », mais qu'elles n'en sont pas moins totalement concernées par tous les faits et méfaits de la société et particulièrement du système économique et financier faiseur d'inégalités et d'injustices.

Un fonctionnement très souple

Toutes les personnes retraitées toujours syndiquées à une fédération ou à un syndicat membre de Solidaires sont, ipso facto, membres de l'UNIRS, sans avoir à « adhérer » et sans avoir à « cotiser », dès lors que leur organisation syndicale cotise elle-même à Solidaires. Les secteurs « retraités » des fédérations et syndicats membres de Solidaires, qui organisent leurs adhérents retraités à l'intérieur de leur syndicat, désignent chaque année quelques camarades pour les représenter à l'assemblée générale de l'UNIRS. Cette assemblée générale enregistre les candidatures présentées par les fédérations et syndicats membres et par les représentants retraités des Solidaires locaux pour participer au Conseil d'Administration de l'UNIRS (pour Solidaires Finances publiques, ce sont actuellement Gérard Gourguechon et Henri Herrera). Ce C.A. se réunit six ou sept fois par an.

C'est principalement lors des travaux du C.A. que s'élaborent les dossiers revendicatifs de l'UNIRS, se discutent les initiatives à prendre (à l'égard des pouvoirs publics, des autres organisations syndicales de retraités, etc...) et s'organisent les mobilisations envisagées.

Dans un certain nombre de départements, en liaison avec le collectif militant qui fait vivre Solidaires au plan

local, un secteur « retraités » s'est mis en place. S'y retrouvent les retraités militants et militantes qui souhaitent faire vivre l'UNIRS localement : débats, en liaison avec le C.A. de l'UNIRS ; participation aux intersyndicales de retraités, mobilisations, manifestations spécifiques « retraités », participation aux réunions du CODERPA, etc. Dans les départements, des personnes retraitées qui souhaitent rejoindre Solidaires et qui ne sont pas membres d'un syndicat ou d'une fédération membre de Solidaires, peuvent adhérer directement et individuellement à Solidaires par le biais de l'UNIRS du département. C'est le seul cas d'adhésion directe à l'UNIRS.

Règlement intérieur du Comité de Liaison des Retraités de Solidaires Finances Publiques

Article 1 : Election du bureau du comité de liaison

L'élection du bureau du CLR est prévue par l'article 5 des statuts de SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES lors de l'AG annuelle. Le Président du Comité est élu à la première réunion qui suit cette AG par les membres du bureau. Le bureau élit également un trésorier et deux trésoriers adjoints, ainsi que deux Superviseurs des comptes. L'ensemble des règles et obligations déterminées par la trésorerie nationale s'applique à la tenue de la trésorerie du CLR.

Article 2 : Fonctionnement du bureau

Le Bureau se réunit avant chaque Conseil Syndical de SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES (généralement chaque lundi après-midi et mardi matin qui précèdent le début des travaux du conseil syndical). Il peut également se réunir en cas de besoin à la demande du Président ou du tiers de ses membres. Chaque mardi de chaque semaine des membres du bureau assurent, au siège du syndicat, une permanence téléphonique ainsi que l'ensemble des tâches qui se rapportent à la vie du comité.

Article 3 : Relations avec la FGR-FP

C'est le bureau du Comité, et en particulier le Président, qui assure les relations avec le bureau national de la FGR-FP et son Secrétaire général.

Le bureau désigne les représentants du CLR aux fonctions de membres de la Commission Exécutive Nationale de la FGR ainsi que les délégués du CLR au Congrès de la FGR. Il désigne également le ou la camarade qui sera le ou la représentante de droit de Solidaires Finances Publiques (plus de 2000 adhérents) à la CE Nationale de la FGR et les camarades membres permanents des commissions nationales spécialisées (fiscalité, fonction publique, protection sociale, place du retraité dans la société) de la FGR.

Les adhérents du CLR sont membres de la FGR-FP par le biais de leur structure nationale et par le paiement d'une cotisation individuelle (inclue dans la cotisation annuelle à Solidaires Finances Publiques).

Le suivi et la mise à jour du fichier de la FGR sont assurés par les membres du bureau qui font vivre la permanence du mardi.

Article 4 : Relations avec l'UNIRS

C'est le bureau du Comité, et en particulier le Président, qui assure les relations avec le bureau national de l'UNIRS et son Président.

C'est le bureau qui désigne les délégués au Congrès de l'UNIRS. Les adhérents du CLR sont membres de l'UNIRS par le biais de leur structure nationale et par le paiement d'une cotisation forfaitaire au niveau national.

Tant au niveau national que local les relations avec les structures de l'UNIRS se font par le biais des militants du CLR.

Article 5 : Vie du CLR au niveau national

- a) Le site informatique spécifique aux retraités est enrichi par le bureau du CLR avec l'aide des membres du secrétariat national chargés de l'outil informatique.
- b) Le bulletin de liaison du CLR est un lien national supplémentaire régulier entre tous les adhérents du CLR.
- c) Le suivi des adhérents est effectué par un travail constant de rapprochement avec l'équipe de la Trésorerie du Bureau National et, en tant que de besoin, avec les trésoriers et les secrétaires de sections locales des actifs.
- d) Le suivi, la mise à jour, l'information à donner au réseau des correspondants locaux du CLR (Article 6) sont assurés par le bureau. Une réunion nationale de l'ensemble des correspondants locaux peut être organisée.
- e) L'Assemblée Générale du CLR peut émettre des vœux.

Article 6 : Vie du CLR au niveau local

Le réseau des Correspondants locaux du CLR doit fonctionner sur la base d'au moins un correspondant par département. Ce correspondant est chargé plus particulièrement d'assurer les relations avec la section locale des actifs, dont les adhérents du CLR sont membres, afin qu'ils reçoivent l'ensemble des informations de leur section et la convocation à l'AG départementale.

Les correspondants locaux du CLR peuvent également organiser des réunions spécifiques des retraités de leur département.

ACTIFS, RETRAITÉS, MÊME COMBAT

Depuis toujours, notre Syndicat et notre Fédération, **SOLIDAIRES FINANCES**, se battent dans toutes les instances pour que les retraités puissent bénéficier des prestations de l'Action Sociale mises en place au sein de notre Ministère.

En 2015 et dans l'avenir, il nous appartient de conserver nos acquis et de les améliorer dans l'intérêt de tous les agents, actifs et retraités.



Loisirs vacances

Un site Internet pour découvrir des sites de vacances et des séjours à thème qui s'adressent aussi aux retraités : **www.epaf.asso.fr**

EPAF (Education et Plein Air Finances) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. EPAF est sous convention avec le ministère et a pour mission de proposer des prestations de loisirs aux agents actifs et retraités de notre administration. Les retraités du Ministère ont accès à l'ensemble des résidences d'**EPAF**, hors les périodes de vacances scolaires, notamment en bord de mer. Les tarifs applicables sont établis en fonction de la période et du quotient familial.

Ainsi, **EPAF** vous propose une gamme variée de séjours dans ses résidences, selon plusieurs formules : en résidence hôtelière (pension complète ou demi-pension selon l'option ou la période) ou en location meublée. Vous pouvez séjourner dans les résidences **EPAF** à titre individuel ou participer aux séjours qui sont éventuellement organisés par les Délégations Départementales des Services Sociaux du Ministère. Un certain nombre de résidences et de locations meublées peuvent accueillir des personnes à mobilité réduite. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter la Délégation Départementale des Services Sociaux de votre lieu de domicile ou vous connecter au site **EPAF** qui vous donnera toutes les informations sur les résidences et sur les séjours à thème qui y sont régulièrement organisés. Les retraités peuvent venir dans les résidences avec leurs petits enfants. De plus, à certaines périodes, les petits enfants âgés de moins de 6 ans sont acceptés gratuitement.

En avril 2015, EPAF, en partenariat avec la fondation d'Aguesseau du Ministère de la Justice, ouvre une résidence de tourisme composée de 75 habitations légères de loisirs, acquise en octobre 2014 et située à Vendres (Hérault), à proximité de Valras-Plage.

Les locations meublées sont situées essentiellement en bord de mer :

Agay (Var), Anglet (Pyrénées-Atlantiques), Bénodet (Finistère), Cerbère (Pyrénées-Orientales), Piana (Corse), Saint-Lary (Hautes-Pyrénées), Saint-Raphaël (Var), Sainte-Marie (Pyrénées-Orientales). Des chalets peuvent aussi vous accueillir à Soulac (Gironde) et à partir du mois d'avril sur le site de Vendres (Hérault).

Les résidences hôtelières sont au nombre de 12 en 2014 et sont situées dans des régions à fort potentiel touristique : Agay (Var), Prémaman (Jura)

Ballan-Miré (Indre-et-Loire), Saint-Lary (Htes-Pyrénées)

Cap-Ferret (Gironde), St-Raphaël (Var)

Chatel (Haute-Savoie), Targassonne (Pyrénées-Orientales)

Gérardmer (Vosges), Bréhat (Côtes-d'Armor)

La Baule (Loire-Atlantique), Embrun (Alpes de Hte Provence)

La restauration

Les retraités du ministère peuvent déjeuner à Paris dans les restaurants **AGRAF** pour un tarif de 5,35 euros, et en Province dans les restaurants financiers et RIA à un tarif subventionné. Il convient de se renseigner auprès des délégations des services sociaux pour connaître les conditions d'accès et les tarifs en vigueur, qui peuvent varier en fonction des sites.

Les restaurants conventionnés ne sont pas accessibles aux retraités.

Les aides et prêts

Ces prestations sont assurées par **ALPAF**.

Hormis l'aide à la première installation, depuis le 1er septembre 2013, les retraités sont éligibles aux prêts proposés par **ALPAF**. Renseignez-vous auprès de la délégation des Services Sociaux pour en connaître toutes les modalités d'obtention, notamment les conditions d'âge.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site de l'association : www.alpaf.finances.gouv.fr



Prestations du budget d'initiative locale : (BIL)

Dans chaque département, la Délégation des Services Sociaux dispose d'un budget qui lui permet de mettre en place des actions pour les actifs et les retraités ; c'est dans ce cadre que les délégations des services sociaux organisent la journée des retraités et les manifestations qui y sont rattachées.

Vous pouvez également disposer de certaines prestations mises en place dans les départements telles que des consultations chez un notaire, un avocat, un psychologue, etc... ou participer à des actions de santé publique et des conférences. Les modalités de ces prestations peuvent varier d'un département à l'autre mais sont gratuites, à l'exception de la journée des retraités et des différentes visites ou sorties pour lesquelles une participation financière modique peut vous être demandée.

Dans tous les cas, rapprochez vous de la délégation des services sociaux du lieu de votre domicile et des représentants locaux de Solidaires Finances.

VOS CONTACTS

Pour tout renseignement sur les prestations d'action sociale, il convient de se rapprocher de la section départementale de Solidaires Finances publiques dont les coordonnées figurent sur le site (rubrique Accueil et annuaire)

VOS INTERLOCUTEURS

- Au Bureau National de Solidaires Finances Publiques : Benoîte MAHIEU - 01 44 64 64 20
- Au CLR : Marc Veyrat - 06 64 66 99 42

COMITÉ DE LIAISON DES RETRAITÉS

Barème de cotisations 2015

PENSION MENSUELLE PERCUE	MONTANT
Jusqu'à 1 100 €	17 €
de 1 101 à 1 250 €	20 €
de 1 251 à 1 400 €	23 €
de 1 401 à 1 550 €	32 €
de 1 551 à 1 750 €	37 €
de 1 751 à 2 100 €	43 €
de 2 101 à 2 500 €	54 €
de 2 501 à 2 800 €	65 €
de 2 801 à 3 300 €	82 €
de 3 301 à 3 800 €	94 €
de 3 801 à 4 300 €	108 €
Au-delà de 4 300 €	116 €

ENVOI DE LA COTISATION

- Pour ceux qui sont déjà retraités :

DIRECTEMENT AU CLR

- Pour ceux encore en activité et qui partent en 2014 et ce quelle que soit la date de départ à la retraite :

Par l'intermédiaire de la section (correspondant => trésorier puis CLR)

50 % de la cotisation d'un actif.



PAYER UNIQUEMENT PAR CHÈQUE (pas de virement postal)

CHÈQUE À ETABLIR À L'ORDRE DE : Solidaires Finances Publiques – CLR

CHÈQUE À ADRESSER À :

CLR – SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES

Boite 29 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS

POUR TOUS CEUX QUI SONT DÉJÀ À LA SEA, IL FAUT AJOUTER LA COTISATION QUI S'ÉLÈVE À :

Cadre A : 63 €

Cadre C : 49 €

Cadre B : 58 €

ACDP/Auxiliaire/Pacte : 41 €

RAPPEL

L'article 23 de la loi de finances pour 2012 a modifié le régime de déduction fiscale des cotisations syndicales. La réduction d'impôt de 66 % des cotisations versées a été remplacée par un crédit d'impôt au même taux et dans la limite de 1% du montant du revenu brut, déduction faite des cotisations et contributions sociales. Ainsi les adhérents et futurs adhérents non imposables à l'impôt sur le revenu bénéficient désormais d'un remboursement égal à 66% de la cotisation payée.

IMPORTANT - Merci de nous rappeler votre adresse de messagerie Internet

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse domicile : _____

N° de téléphone : _____

Adresse de messagerie internet : _____

Listes des correspondants départementaux du Comité de Liaison des Retraités

Remerciements à tous les camarades retraités qui ont accepté d'occuper cette fonction pour être à la disposition des adhérents du CLR, pour être aussi les relais entre eux et la section des actifs, pour être également les relais du bureau du CLR pour les actions à mener.

020 BOURLET JEAN LOUIS
040 MAJOLET DOLORES
050 PAPIN FRANCIS
070 ROURE MICHEL
090 MARTINEZ ROBERT
120 COURCIER ANDRE
130 MALVEZIN MICHELE
140 ESCLAPEZ CYRILLE
160 BOUYE ELIANE
170 BERNIER DANIEL
170 LEFEVRE PATRICK
200 MENEGATTI JEAN MICHEL
210 RUNFOLA JEAN LUC
220 CLERAN RAYMONDE
230 JAMOT YVETTE
250 BOIVIN JOCELYNE
250 GRIFFAUT CHRISTIANE
270 DELBART PIERRE
280 MOTTIER REMY
290 BORGNE FRANCOISE
290 BRETON JEAN PIERRE
300 ILDEVERT BERNARD
310 DARGENT DANIEL
310 PENSARINI LEON
320 BORIOS THERESE
330 PAPONE JEAN PAUL
340 ROTH DANIEL
350 PAUGAM BERNADETTE
380 ALBERT MARTINE
390 VUILLAUME DENISE
400 SECALOT JEAN JACQUES
430 MAGGIA MENGUY MARIE ANGE
440 CORTEZ NICOLE
440 THEBAUD CLAUDINE
460 CONEJERO GERARD
490 GENTILHOMME ROSELINE
520 LALLEMENT MONIQUE
540 GUIGNOT CLAUDE
550 ANTION CLAUDE
560 LECHAUX JEAN CLAUDE
580 GARGASI ALAIN
591 DUQUENOY JEAN CLAUDE
592 HELLMAN JEAN PIERRE
591 RENAUD CHARPENTIER ALAIN

600 FLEURIAL GUY

600 PAGES ANDRE
610 CAILLY JOELLE
610 RENAC GILLES
620 EGLOFF RICHARD
620 BONNEMENT BRIGITTE
630 AUBERT MARIE CHRISTINE
630 MOORE PAQUITA
640 GLEYZE ALEXIS
640 REGOURDAL CHRISTIAN
660 VIDAL ALAIN
670 HELMERINGER SUZANNE
670 LERCH JEAN PAUL
680 MALDONADO JEAN-LOUIS
690 PONTREFACT VINCENT
690 LOUIS CHANTAL
700 MULENET ISABELLE
710 JARJAT JOSETTE
730 BARRIER ANNE MARIE
740 PAQUET JEAN PIERRE
750 SELVES JACQUES
760 COFFINOT JANINE
770 LAGARDERE BERNARD
770 SAUZET DANY
780 MANIERE GILBERT
800 SOUFFLET MICHEL
810 CAMMAS GERARD
810 DESPLATS CLAUDE
830 SERVIERES ROGER
830 BRUGNEAUX MICHELE
840 GALENO ELIANE
850 BORDEVAIRE HERVE
860 PAIREMAURE FRANCOIS
870 CASTELLANI DOMINIQUE
870 GAUTHERIE ALAIN
870 SAR BERNARD
880 BOULEAU JEAN CLAUDE
880 VOLFART JEAN-JACQUES
900 LIGIBEL GILBERT
910 PALLANT DENIS
920 VEYRAT MARC
920 BOUFFARTIGUE PHILIPPE
940 CLAIRET MONIQUE
950 BERNA GERARD
974 RIVIERE MARCEL
974 ROSIERS ETIENNE